



Conseil Portuaire

Gujan Mestras

mardi 13 novembre 2018

Ordre du jour



1. Informations générales relatives au SMPBA;
2. Point sur le budget 2018;
3. Evolutions tarifaires pour 2019;
4. Travaux;
5. Le dragage;
6. Gestion portuaire;
7. Questions diverses.



1. Le Syndicat Mixte des ports du Bassin d'Arcachon

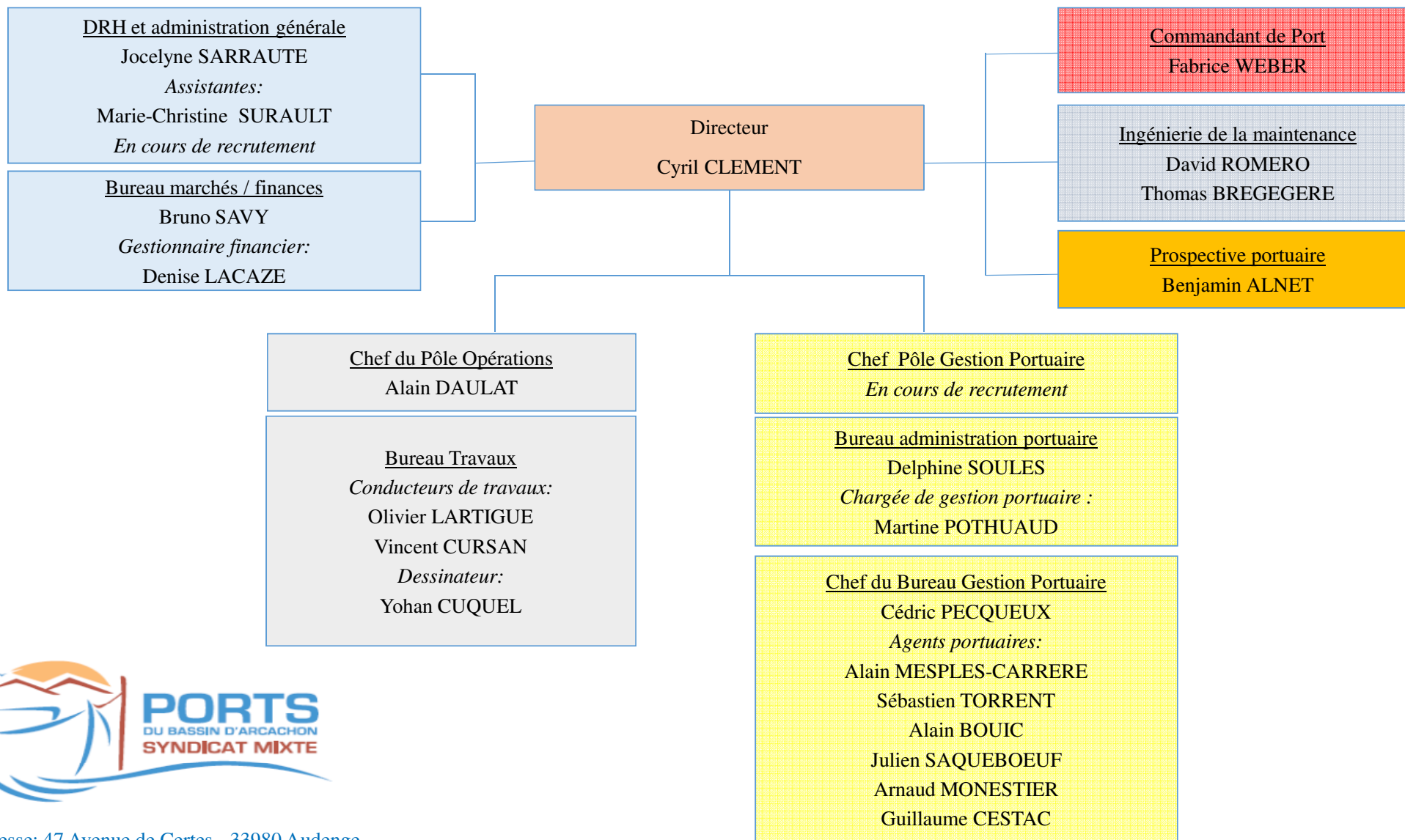
- un an d'existence,
- 24 agents (13 SMPBA, 7 Département de la Gironde, 1 MAD Lanton, 3 MAD Andernos),
- 7 conseils syndicaux
- 91 délibérations,
- transferts complets des communes et du Département réalisés.
- 1BP, 1BS et deux décisions modificatives (dotations, transferts, conventions...).



Les principaux chantiers en cours et les évolutions:

- montée en puissance d'un conseil consultatif de 23 usagers sur tous les ports;
- étude sur la sécurité avant les fêtes (réunion le 20 novembre à La Teste);
- finalisation du règlement de gestion (réunion le 30 novembre à Audenge);
- lancement de la rédaction du schéma d'aménagement portuaire;
- bornage des AOT;
- création des zones de mouillages (Andernos, Ares, Lanton);
- légère évolution de l'organisation interne (départs, besoins, missions):

Organigramme du Syndicat Mixte des Ports du Bassin d'Arcachon (SMPBA)



2. Budget 2018

Chapitre	Budgétisé	Réalisé		Disponible	
		Montant	%	Montant	%
Fonctionnement - Dépense	3 449 919.06 €	1 721 774.72 €	49,91%	1 728 144.34 €	50,09%
011 - Charges à caractère général	1 071 691.53 €	1 029 696.62 €	96,08%	41 994.91 €	3,92%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 006 000.00 €	560 178.59 €	55,68%	445 821.41 €	44,32%
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	0.00 €	0.00 €	0,00%	0.00 €	0,00%
023 - Virement à la section d'investissement	1 159 401.41 €	0.00 €	0,00%	1 159 401.41 €	100,00%
65 - Autres charges de gestion courante	35 195.12 €	19 669.05 €	55,89%	15 526.07 €	44,11%
66 - Charges financières	165 231.00 €	112 230.46 €	67,92%	53 000.54 €	32,08%
67 - Charges exceptionnelles	12 400.00 €	0.00 €	0,00%	12 400.00 €	100,00%
Fonctionnement - Recette	3 449 919.06 €	2 129 679.70 €	61,73%	1 320 239.36 €	38,27%
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	303 062.41 €	303 062.41 €	100,00%	0.00 €	0,00%
013 - Atténuations de charges	0.00 €	5 601.55 €	0,00%	-5 601.55 €	0,00%
70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	1 500 000.00 €	1 081 045.46 €	72,07%	418 954.54 €	27,93%
74 - Subventions d'exploitation	734 570.00 €	734 570.00 €	100,00%	0.00 €	0,00%
77 - Produits exceptionnels	912 286.65 €	5 400.28 €	0,59%	906 886.37 €	99,41%
Investissement - Dépense	5 616 605.64 €	3 020 157.72 €	53,77%	2 596 447.92 €	46,23%
020 - Dépenses imprévues (investissement)	0.00 €	0.00 €	0,00%	0.00 €	0,00%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	270 000.00 €	0.00 €	0,00%	270 000.00 €	100,00%
16 - Emprunts et dettes assimilées	482 000.00 €	240 946.65 €	49,99%	241 053.35 €	50,01%
20 - Immobilisations incorporelles	30 753.33 €	13 180.00 €	42,86%	17 573.33 €	57,14%
21 - Immobilisations corporelles	13 000.00 €	0.00 €	0,00%	13 000.00 €	100,00%
23 - Immobilisations en cours	4 820 852.31 €	2 766 031.07 €	57,38%	2 054 821.24 €	42,62%
Investissement - Recette	5 616 605.64 €	3 009 276.22 €	53,58%	2 607 329.42 €	46,42%
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	254 577.33 €	254 577.33 €	100,00%	0.00 €	0,00%
021 - Virement de la section d'exploitation	1 159 401.41 €	0.00 €	0,00%	1 159 401.41 €	100,00%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	314 943.90 €	0.00 €	0,00%	314 943.90 €	100,00%
13 - Subventions d'investissement	3 887 683.00 €	2 687 683.00 €	69,13%	1 200 000.00 €	30,87%
23 - Immobilisations en cours	0.00 €	67 015.89 €	0,00%	-67 015.89 €	0,00%

3. Evolutions tarifaires pour 2019:



Bilan 2018:

- Première année d'homogénéisation à l'échelle des 14 ports;
- Nouveaux outils de gestion portuaire et comptable ;
- Calendrier étalé sur 2018 (mise à jour des bases de données, souhaits des professionnels);
- Plan d'eau terminé (sauf renouvellements), terrestre en cours;
- Fin des redevances exceptionnelles perçues (au bénéfice des professionnels, par une baisse significative et/ou par la prise en compte intégrale de l'entretien des ouvrages);
- Taux de recouvrement très important;
- Vigilance suggérée aux usagers car « dynamisme » des paieries.

3. Evolutions tarifaires pour 2019:

Avancement 2018:

! TTC et encore environ

500k€ à facturer

⇒ Recettes conformes aux

prévisions pendant la préfiguration.

	Plan d'eau	Terrestre	Remarque
ARES	9220	39214	
ANDERNOS	436163	49759	reste terrestre Ateliers
LANTON	357700	22686	
GUJAN	118705	en Cours	
LA TESTE	281939	27666	reste terrestre La Teste Centre
TOTAL	1203727	139325	1343052



Physionomie l'an prochain (sous réserve vote du conseil du 8 janvier):

- Aucune augmentation (en revanche application complète notamment sur le plan d'eau pour les grandes unités avec équipements complets);
- Extension de la réduction de 30% pour les bateaux patrimoniaux à tous les ports compte tenu des frais d'entretien que génèrent ces derniers;
- Correction tarif de passage catégorie B et C;
- Calendrier: plan d'eau avril-juin; terrestre juillet-septembre;

REDEVANCES PLAN D'EAU (TARIFS en euros TTC)

1/ Redevances d'occupation

Tarifs au mètre (longueur du navire selon acte de francisation ou carte de navigation)

Catégories de ports selon leur niveau d'accessibilité sur une marée	Redevance annuelle	Redevance mensuelle	Redevance hebdomadaire	Redevance hebdomadaire	Redevance nuitée
		<u>Basse saison</u> du 1er octobre au 30 avril	<u>Moyenne saison</u> mai juin et septembre	<u>Haute saison</u> du 1er juillet au 31 août	
Catégorie 1	80,00	8,00	6,00	10,00	2,00
Catégorie 2	65,00	6,50	5,00	8,00	1,50

Catégorie 1 : La Teste de Buch - Gujan-Mestras

Catégorie 2 : Arès - Andernos - Lanton

NB : Occupation mensuelle hebdomadaire et journalière possible uniquement sur les linéaires publics

Navire multicoque sur linéaire public portuaire	*2
Navire patrimonial (la présence au ponton patrimoine fait l'objet d'une sélection par un jury)	-30%
Navire de plaisance des titulaires d'AOT terrestres	-75%

OCCUPATION DU PLAN D'EAU DEVANT LES AOT TERRESTRES DES ENTREPRISES NAUTIQUES (sur déclaration annuelle de l'entreprise)	Nb d'emplacements déclaré * Longueur moyenne déclarée * tarifs au m (catégorie 1 ou 2)
--	--

NB : les navires sur les emplacements demandés doivent faire l'objet d'un contrat de maintenance avec l'entreprise nautique

POSTE D'AMARRAGE PROFESSIONNEL SUR LINEAIRES PUBLICS AMENAGES	Redevance assise sur la longueur du navire pro ou sur la longueur moyenne déclarée des navires en réparation ou maintenance (catégorie 1 ou 2 + redevance domaniale annexe)
--	---

2/ Redevances domaniales annexes

Tarifs au mètre (longueur du navire selon acte de francisation ou carte de navigation)

Niveau d'équipement portuaire	Catégorie A : Ponton aménagé et équipé de catways SMPBA avec eau et/ou électricité	Catégorie B : Ponton aménagé SMPBA avec eau et/ou électricité	Catégorie C : ponton aménagé SMPBA	Catégorie D : Quai aménagé SMPBA (échelles et systèmes d'amarrage fixe)	Catégorie E : Linéaire non aménagé SMPBA
Montant annuel et au m (en euros)	70,00 €	50,00 €	35,00 €	30,00 €	0,00 €
Montant mensuel et au m (en euros)	17,00 €	12,00 €	8,00 €	7,00 €	0,00 €
Montant hebdomadaire et au m (en euros)	5,00 €	4,00 €	3,00 €	1,50 €	0,00 €
Montant nuitée et au m (en euros)	0,71 €	0,57 €	0,43 €	0,21 €	0,00 €

Catégorie A : Andernos (Digue ouest quai Jean Bonnat)

Catégorie B : Lanton (Fontainevielle + Taussat Vieux Port digue est)

Catégorie C : La Teste de Buch (Dignes est et sud) - Lanton (Cassy traques A B C D déclassées avant travaux)

Catégorie D : Andernos (Bétey) - Lanton (Taussat Vieux Port digue Ouest - Cassy Digue E)

Catégorie E : Andernos (port ostréicole) - Gujan-Mestras (Ostrea Edulis) - Lanton (piquets) + devant AOT terrestres

3/ Redevance d'amarrage - Corps morts

Tarifs au mètre (longueur du navire selon acte de francisation ou carte de navigation)

	SAISON 1er mars au 31 octobre	MENSUEL JUILLET / AOUT	MENSUEL HORS JUILLET / AOUT	HEBDOMADAIRE	JOURNALIERE
1ère ligne	20	10	5	2	1
2ème ligne et suivantes	60	30	15	6	2

4 / Inscription et renouvellement sur liste d'attente par commune

5€/an/par liste occupation annuelle

5 / Déplacement sur corps mort de sécurité

330 €

REDEVANCES TERRESTRES (TARIFS en euros TTC)**1 / Redevances d'occupation annuelles**

	ELEMENT D'OCCUPATION	TARIF au m ²
1	TP *	0,70 €
2	TP + Cabane SMPBA	1,25 €
3	TP + Quai SMPBA	1,50 €
4	TP + Cabane SMPBA + Quai SMPBA	1,75 €
5	Terrasse de restaurants et commerces	7,00 €
6	Terrasse des ateliers de restauration d'Andernos	36,00 €

* avec l'éventuel bâti édifié et entretenu par le titulaire de l'AOT

	ACTIVITES	TARIF
7	% sur Chiffre d'affaires année N-1 (restaurants et commerces)	1,15%
8	Transformateur EDF	500 €
9	Antenne d'opérateur de téléphonie sur bâtiment SMPBA	1 700 €
10	Pylône d'opérateur de téléphonie sur TP	7 500 €

2 / Redevances outillage

	ELEMENT D'OUTILLAGE	TARIF
11	Portique/Potence entretenus par le SMPBA	675 €/an
12	Infrastructures alimentation eau de mer réalisées et entretenues par le SMPBA	13,50 €/m ² bassin/an
13	Cale de mise à l'eau de Canal (pour navire > 30 m)	20 000 € par mise à l'eau
14	Aire de carénage SMPBA	10 €/j d'utilisation
15	Bassin à flot	12 000 €/an
16	Stockage de marchandises et assimilées sur zone de sécurité publique SMPBA	1 €/m ² occupé par jour



4. Travaux et programmation

- Réalisés cette année:

- Aménagement La Mole rue de la Barbotière: 170 751,08€
- Voiries Larros: 118 334,01€
- Dragage Gujan dont achat matériel autres ports: 400 852,31€
- 70 opérations en entretien maintenance (sur 250 référencées) pour un total de 210 000 € dont
 - réfections ponctuelles de quais,
 - entretien ouvrages et réseaux adduction d'eau de mer,
 - entretien espaces verts, élagage,
 - réparation et aménagements voiries,
 - signalisation,
 - mises en sécurité, réparation, déconstruction de cabanes...

A venir:

- ⇒ Réhabilitations de quais Meyran Ouest digue Est, 50ml + moyen levage mutualisé: 350k€
- ⇒ Reprise musoir + amorce de Quai Meyran Est digue Ouest : 200k€
- ⇒ Travaux de reprise des bassins du complexe de Meyran Ouest: 800k€ (jan à juin 2019)
- ⇒ 120 ml Quais Larros Est et moyens de levage: 800k€
- ⇒ Sécurisation et aménagement plaisance Ostréadulis (cas par cas);
- ⇒ Construction/réparation de cabanes;
- ⇒ Programme pour aménagement ponton patrimoine,
- ⇒ Programme pour quai Canal
- ⇒ Aménagements Larros Est en lien avec aménagement ex codimer Manily...

5. Le Dragage:

- En 2018:

⇒ Travaux d'entretien du site de La Mole;

⇒ Opérations ponctuelles entrées Betey et port ostréicole à Andernos;

⇒ Programme et dossier environnemental La Teste centre;

⇒ Programme dragage Port Ostréicole Andernos;

⇒ Quelques opérations d'entretien des ouvrages à Lanton;

- Actuellement:

⇒ Dragage du port de Gujan;

⇒ Instruction dossier La Teste/Canelette/ Prés Salés (retard prévisible);

⇒ Dossier environnemental Andernos

⇒ Entretien site des Quinconces à Andernos;

5. Le Dragage:

- A venir 2019:

⇒ Suite et fin Port de Gujan (en phase avec le calendrier à ce jour)

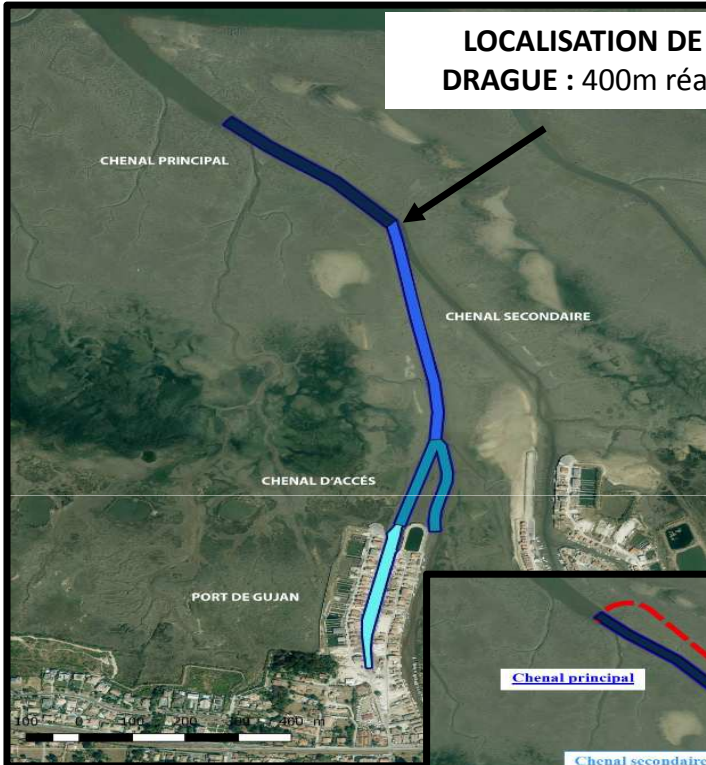
⇒ Travaux La Teste Centre;

⇒ Dragage Port Ostréicole Andernos;

⇒ Programme à prévoir Cassy à Lanton;

- Focus Gujan:

LOCALISATION DE LA
DRAGUE : 400m réalisés



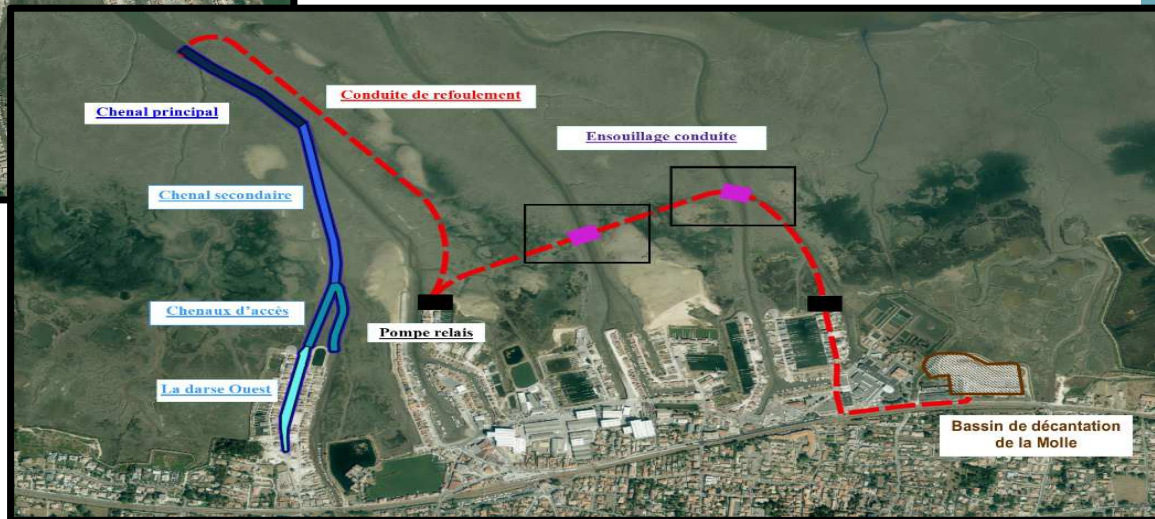
NAVIGUER SUR LA CONDUITE

CONSEIL

- 3h30 avant la Pleine Mer et 3h30 après la Pleine Mer : dragage en cours
LA CONDUITE SERA EN FLOTAISON.
- Le reste du temps : conduite coulée entre « deux eaux », sans bouée de signalisation.

PRUDENCE : RELEVER L'EMBASE ET NAVIGUER LENTEMENT

Attention : conduite dans le
chenal principal



6. Gestion portuaire:



Bilan police portuaire 2018:

- 32 mises en demeure légales, avant poursuites;
- 8 Saisines du TA par le SMPBA:
 - 6 requêtes sur le fond (3 condamnations, 2 délibérés, 1 instruction (CGV à la signature));
 - 2 référés (1 rejeté (pas d'urgence), 1 injonction de faire).
- 3 Saisines contre le SMPBA
 - 2 sur le fond (1 fin instruction et 1 désistement).
 - 1 référé contre de SMPBA, rejeté.
- 1 appel au Conseil d'Etat, rejeté.

6. Gestion portuaire:



Evolutions:

- Calage établi entre CTAOT/CCM (date, dossiers) mais CTAOT hors culture marine possibles;
- Document unique SMPBA/DDTM d'information aux professionnels sur les procédures AOT et AECM;
- Projet de règlement de gestion fera l'objet d'une relecture fin novembre, avant d'être proposé au vote des élus au prochain Conseil Syndical.

6. Gestion portuaire:



Le règlement de gestion:

- Synthèse des réglementations existantes (CG3P, code des transports, code rural...);
 - Plan d'eau:
 - réaffirmation de la place plan d'eau comme personnelle, précaire, révocable, non cessible...
 - rappels sur les usages en terme de liste d'attente (chronologie);
 - priorité aux professionnels mais justificatifs selon les cas (exple entreprises nautiques);
 - Terrestre:
 - identification des ayants droits;
 - durées communément attribuées;
 - transmissions réalisées en tenant compte de la cession éventuelle de l'entreprise concernée,
 - ...
- => Dernière relecture du conseil consultatif le 30 novembre

7. Questions diverses:

